



santé
 famille
 retraite
 services

La Mutualité Sociale Agricole de Franche-Comté

nous
 informe

Soins à l'étranger

Pour toute votre famille, pensez CEAM !

Vous prévoyez un séjour temporaire en Europe ? Pensez à demander avant votre départ, pour chaque membre de la famille y compris vos enfants de moins de 16 ans, votre Carte Européenne d'Assurance Maladie. Elle est gratuite et valable deux ans. En l'absence de cette carte, vous devrez régler l'intégralité de vos soins, y compris les soins hospitaliers. On vous dit comment faire.

Lors d'un séjour temporaire dans un pays de l'Union européenne : vacances, week-end, stage, études, mission professionnelle, la Carte européenne d'assurance maladie (CEAM) vous sera très utile pour faciliter la prise en charge de vos soins médicaux.

Dans quels pays pouvez-vous l'utiliser ?

La CEAM est valable jusqu'à sa date d'expiration dans les pays de l'Union européenne - Espace économique européen (UE-EEE) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni (1), Slovaquie, Slovénie, Suède. Mais également en Suisse.

Quelles démarches pour demander la CEAM ?

La CEAM est une carte individuelle, vous devez donc la demander pour

chacun des membres de votre foyer (y compris les enfants de moins de 16 ans). Deux possibilités pour l'obtenir :

- Rendez vous sur <https://franche-comte.msa.fr/lfp> et accédez au service en ligne via *Mon espace privé*
- C'est nouveau, simple et rapide : vous pouvez faire votre demande sur votre smartphone depuis l'appli mobile *Ma MSA & moi*. La carte sera disponible dans l'application au plus tard le lendemain (hors week-end et jours fériés). Une carte physique vous sera également envoyée à votre adresse postale. Si vous avez déjà une/des CEAM en cours de validité, elle apparaîtra dans l'application avec sa date d'expiration. Il est possible de la télécharger en pdf.

• Auprès de votre MSA environ trois semaines avant votre déplacement. Elle vous sera envoyée à votre domicile. Vous n'avez pas encore créé votre espace privé et/ou n'avez pas téléchargé l'appli mobile de la MSA ? On vous explique comment faire dans l'encadré ci-contre.

Comment utiliser votre carte en cas de besoin ?

Si vous devez recevoir des soins médicaux pendant votre séjour, présentez votre CEAM. La prise en charge peut varier selon le pays de séjour et le type de soins nécessaires. En fonction du pays de l'Union Européenne dans lequel vous séjournez, deux possibilités : soit vous n'avez pas besoin de faire l'avance des frais médicaux, soit vous devez payer les soins, puis demander le remboursement des frais sur place à l'organisme d'Assurance Maladie du pays de séjour.

Vous n'avez pas la carte avec vous ?

Si vous n'avez pas demandé votre CEAM avant votre départ, ou en cas de perte ou de vol de celle-ci, vous devrez régler l'intégralité de vos soins, y compris les soins hospitaliers. Dans tous les cas, si vous avez réglé des frais médicaux sur place, pensez à conserver les factures, feuilles de soins ou prescriptions qui ont été fournies. A votre retour, adressez-les



■ CEAM, pour ne pas avoir à avancer les frais.

à votre MSA accompagnées du formulaire « soins reçus à l'étranger ».

Vous voyagez en dehors de l'Europe

Pour des soins inopinés reçus lors d'un séjour en dehors de l'Union Européenne - Espace économique européen (UE-EEE), le remboursement peut être effectué à votre retour. Pour en savoir plus, consultez notre site internet <https://franche-comte.msa.fr/lfp/web/msa-de-franche-comte/sante/votre-couverture-sante-a-l-etranger>

(1) : Pour connaître les informations liées au Brexit, rendez vous sur <https://brexit.gouv.fr/sites/brexit/accueil.html>

Nos outils en ligne

Créez votre espace privé et téléchargez notre appli mobile

☞ Pour vous faciliter la vie et effectuer vos démarches simplement, efficacement et quand vous le souhaitez, pensez au site internet et à l'appli mobile MSA. En cas de difficulté, une assistance exclusivement dédiée vous accompagne dans vos démarches en ligne, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Comment créer votre espace privé

☞ <https://franche-comte.msa.fr/lfp/web/msa-de-franche-comte/creer-mon-espace-privé> ou en flashant le QR code



Comment télécharger notre appli mobile

☞ <https://franche-comte.msa.fr/lfp/application-mobile-msa-et-moi> ou en flashant le QR code

